CD/PV.1260

Conférence du désarmement

5 juin 2012

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent soixantième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 5 juin 2012, à 10 h 15

Président: M. Kahiluoto ..... (Finlande)

GE.12-63292 (F) 110515 130515

1263292

Merci de recycler

Le Président (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1 260e séance plénière de la Conférence du désarmement. Conformément au calendrier des activités révisé contenu dans le document CD/WP.571/Rev.1, la séance plénière d'aujourd'hui sera consacrée à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Avant de commencer notre débat de fond sur ce thème, je voudrais savoir si une délégation souhaite aborder une autre question auparavant. Cela ne semble pas être le cas.

Comme ce fut le cas la semaine dernière pour notre débat sur les matières fissiles, l'UNIDIR a préparé une note d'information générale, dont je le remercie et dont je vais maintenant me servir en tant que déclaration de la présidence.

Comme annoncé le 31 mai dernier, j'ai prié l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) d'aider la présidence à structurer les séances plénières organisées par la présidence finlandaise et à présenter de brefs résumés de chacun des thèmes retenus pour la séance à laquelle ce thème serait examiné. Je vais maintenant, en guise d'introduction au débat sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, vous présenter un abrégé des informations y relatives.

La Conférence du désarmement, qui était à l'époque le Comité du désarmement, a engagé des discussions officielles sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace en 1985, à la suite de la création d'un comité spécial chargé de cette question. Ces discussions s'inscrivaient dans le prolongement de plusieurs initiatives présentées à l'Assemblée générale des Nations Unies par l'ex-Union soviétique en 1981.

En 1981, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté deux résolutions concernant la limitation des armements et l'espace extra-atmosphérique: la résolution 36/97, présentée par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, dans laquelle elle priait le Comité de négocier un accord interdisant les armes antisatellite; et la résolution 36/99, présentée par le Groupe des États d'Europe orientale, dans laquelle elle priait le Comité de négocier un traité interdisant le déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. En 1982, dans sa résolution 37/83, l'Assemblée générale a prié le Comité d'examiner, à titre prioritaire, la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et de créer un comité spécial sur la question à sa session de 1983.

Ainsi donc, l'expression «prévention d'une course aux armements dans l'espace» est née de la volonté d'établir un compromis entre les deux résolutions plus spécifiques précitées, qui traduisaient des divergences d'appréciation anciennes sur la façon de hiérarchiser les menaces qui pèsent sur la sécurité de l'espace, lesquelles divergences subsistent encore aujourd'hui dans une certaine mesure.

Le Comité spécial a été chargé d'examiner, dans un premier temps, dans le cadre d'un débat général et sur le fond, les questions se rapportant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le programme de travail a été défini comme suit: 1) examen des questions se rapportant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace; 2) examen des accords existants se rapportant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace; et 3) examen des propositions existantes et des initiatives futures se rapportant à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Malheureusement, les différences fondamentales de perception des menaces pour la sécurité, des priorités et des méthodes à suivre pour les traiter ont fini par réduire à néant les efforts du Comité spécial. Le Comité spécial s'est réuni chaque année de 1985 à 1994, mais jamais il n'est parvenu à convenir d'une feuille de route. Les divergences de vues entre États portaient notamment sur la question de savoir

s'il fallait mettre en place de nouvelles mesures juridiquement contraignantes, sur la réalité et la dangerosité respectives des diverses menaces (armes antisatellite ou armes implantées dans l'espace), et sur la question de savoir si le Comité devait s'attacher à mener des discussions de fond ou à élaborer un mandat de négociation. Les travaux du Comité spécial ont pris fin à l'issue de la session de 1994, et il n'a pas été reconstitué en 1995, car certains États membres souhaitaient établir un couplage entre la reconstitution du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et celle du Comité spécial sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Aucun des deux comités spéciaux n'a été reconstitué en tant que tel. De fait, pendant des années ce couplage entre prévention d'une course aux armements dans l'espace et arrêt de la production de matières fissiles a été la principale raison de la paralysie de la Conférence du désarmement.

Au cours des années qui ont suivi la dissolution du Comité spécial, l'intérêt pour la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace à la Conférence du désarmement a été préservé principalement par trois États membres: le Canada, la Fédération de Russie et la République populaire de Chine. En janvier 1998, le Canada a proposé de créer un nouveau comité spécial chargé de négocier la non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Dans un document de travail daté de février 2000, la République populaire de Chine a proposé à la Conférence de reconstituer le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace en le chargeant de négocier un nouvel instrument international juridiquement contraignant interdisant l'essai, le déploiement et l'utilisation d'armes, de systèmes d'armes et de composants d'armes dans l'espace. En 2002, la Chine et la Fédération de Russie ont présenté un document de travail dans lequel elles ébauchaient les éléments possibles d'un futur traité visant à prévenir le déploiement d'armes dans l'espace et, en 2008, elles ont soumis un projet de traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace, dans lequel elles ont affiné leur proposition initiale en tenant compte des commentaires faits et des discussions tenues entre-temps. Entre 2006 et 2009, le Canada a soumis quatre documents de travail portant sur diverses questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, notamment sur la vérification d'un traité et sur les mesures propres à promouvoir la transparence et la confiance.

En 2009, avec l'adoption de la décision CD/1864, la situation de la Conférence du désarmement concernant son programme de travail s'est enfin débloquée, notamment grâce à un compromis qui annulait le couplage de négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et de négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, instituant à la place un mandat de négociation sur les matières fissiles et un mandat d'examen des questions relatives à l'espace. S'il avait été exécuté, ce programme de travail aurait donné lieu à la création d'un groupe de travail chargé d'examiner quant au fond, sans limitations, toutes les questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Or, la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace est toujours considérée comme une des questions centrales de l'ordre du jour de la Conférence et de tout programme de travail qui serait établi.

Alors que la Conférence poursuit ses efforts pour parvenir à un accord sur ses futures activités, les États membres doivent rester informés des travaux que mènent d'autres instances dans le domaine de la sécurité de l'espace et qui peuvent avoir une incidence sur les débats futurs de la Conférence concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Ainsi, en 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a créé le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, qui doit se réunir en 2012 et 2013. Souvenons-nous qu'un groupe d'experts semblable, chargé d'étudier l'application de mesures de confiance dans l'espace, avait établi une étude que, en 1994, le Comité spécial créé par la Conférence du désarmement avait examinée et jugée utile. Si l'actuel Groupe d'experts gouvernementaux parvient à s'entendre sur un rapport en 2013, la Conférence sera peut-être à nouveau en mesure de faire avancer ce travail, même si, il faut le préciser, un désaccord subsiste entre les États membres de la Conférence du désarmement qui jugent les mesures de confiance et de transparence utiles en elles-mêmes et ceux qui estiment qu'elles n'ont d'intérêt que dans le contexte de l'élaboration d'un traité juridiquement contraignant.

Il y a aussi lieu de signaler l'intéressante initiative de l'Union européenne visant à élaborer un code de conduite international applicable aux activités spatiales, qui constitue en somme une tentative de normalisation à très grande échelle. Aujourd'hui, 5 juin 2012, l'Union européenne présente la dernière mouture de son code de conduite à l'occasion d'une réunion d'experts, à Vienne, et elle engagera un processus politique dans le but d'affiner le texte et de recueillir un appui élargi. L'actuelle version du texte couvre les utilisations militaires et non militaires de l'espace, ainsi que des éléments constitutifs de mesures de transparence et de confiance qui devraient eux aussi être examinés dans le cadre de tous débats ou négociations qui pourraient avoir lieu à l'avenir à la Conférence du désarmement.

Enfin, à Vienne, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de l'ONU, travaille à l'élaboration de meilleures pratiques pour les activités spatiales, afin de promouvoir la viabilité de cet environnement à long terme. Il s'agit là d'une initiative en grande partie technique, et le Comité n'a pas mandat pour examiner les opérations militaires dans l'espace. Toutefois, beaucoup des principes fondamentaux examinés par le Comité, notamment l'échange de données sur les objets orbitaux et la notification des mesures planifiées, seront aussi des éléments fondamentaux de toutes mesures de confiance et de transparence qui seraient adoptées ici ou de tout régime qui pourrait être institué par un futur traité. Le travail du Comité devrait prendre fin en 2014, avec la proposition d'une liste de meilleures pratiques que les États seraient libres de suivre.

En conclusion, il existe sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et sur les questions qui y sont liées un travail abondant et qui ne cesse de s'étoffer, dont la Conférence du désarmement pourrait s'inspirer dans le cadre de ses débats ou de ses négociations futurs. Cette réalité porte en elle-même à l'optimisme et laisse espérer que si la Conférence du désarmement commence à travailler sur cette question, elle pourra progresser relativement rapidement vers des solutions multilatérales.

Je voudrais maintenant donner la parole aux délégations, et je commence par le représentant de la Fédération de Russie.

M. Borodavkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*): La Fédération de Russie considère la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace comme une des priorités à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Aujourd'hui, plus de 130 États sont engagés dans des activités spatiales pacifiques, que ce soit à travers leurs propres programmes ou du fait des données d'information issues de la recherche.

Dans le même temps, l'utilisation de systèmes spatiaux à des fins militaires ne cesse de se développer mondialement. La Fédération de Russie ne fait pas exception. Dans le cadre de leur fonctionnement ordinaire, les systèmes spatiaux militaires renforcent la

stabilité stratégique et la sécurité internationale en établissant un régime d'activité militaire plus ouvert et plus prévisible et en rendant possible le contrôle de la bonne exécution des traités de limitation des armements. Ces activités sont menées dans le respect du droit international. S'il est vrai que les systèmes spatiaux de la Fédération de Russie comportent une dimension militaire, ils n'en sont pas pour autant des armes, car ils n'ont pas pour vocation d'infliger une défaite à un adversaire dans le cadre d'une guerre et ne présentent aucun risque d'attaque dans l'espace ou à partir de l'espace.

Le placement sur orbite d'une arme destinée à frapper les installations spatiales ou terrestres d'un adversaire, outre qu'il serait contraire au régime institué par les traités existants, eu égard, notamment, à la limitation des missiles nucléaires, provoquerait une nouvelle spirale − qualitative − de la course aux armements. En d'autres termes, le fait de faire de l'espace le théâtre potentiel d'un affrontement armé menacerait la stabilité stratégique et fragiliserait la sécurité internationale.

La question de la militarisation de l'espace et de sa prévention n'est pas nouvelle. Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, qui a été conclu en 1967, interdit l'implantation d'armes de destruction massive sur la lune et sur les autres corps célestes. Ainsi, il y a près d'un demi-siècle, nos prédécesseurs ont reconnu qu'il importait de prendre des mesures afin d'empêcher l'implantation d'armes dans l'espace, une tâche urgente aujourd'hui plus que jamais.

C'est pourquoi la Fédération de Russie a proposé un ensemble d'initiatives pratiques tendant à neutraliser cette menace. En particulier, la Fédération de Russie a pris des mesures importantes afin de promouvoir la transparence et la confiance dans les activités spatiales, lesquelles consistent notamment à notifier les lancements imminents d'objets spatiaux, leur mission et leurs principaux paramètres orbitaux. Nous avons annoncé que nous ne prévoyions pas de mettre au point des systèmes d'armement spatiaux ou de déployer de tels systèmes en orbite proche de la Terre. La Fédération de Russie continue d'appliquer son moratoire sur les essais d'armes antisatellite. En octobre 2004, à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, la Fédération de Russie a annoncé unilatéralement et sans conditions qu'elle ne serait pas la première à implanter des armes de quelque nature que ce soit dans l'espace. Nos partenaires de l'Organisation du Traité de sécurité collective ont appuyé cette initiative et se sont collectivement engagés à s'abstenir de placer des armes dans l'espace.

Nous appelons tous les États qui possèdent des moyens spatiaux comparables à suivre notre exemple.

La question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace est étudiée à fond dans le contexte de la Conférence du désarmement. Les délégations traitent constamment ce point essentiel de l'ordre du jour dans divers cadres, lors des séances plénières officielles, de débats informels et au cours de conférences internationales annuelles.

Les instruments juridiques internationaux existants relatifs à la limitation des armements et au désarmement qui intéressent l'espace, notamment les accords bilatéraux et les régimes juridiques, jouent un rôle constructif et doivent être scrupuleusement respectés. Malheureusement, ils sont trop restreints pour empêcher le déploiement d'armes basées dans l'espace et prévenir une course aux armements dans cet environnement.

Pour en finir avec cette menace, il est nécessaire d'élaborer un nouvel instrument juridique international. À cette fin, le 12 février 2008, la Fédération de Russie et la Chine ont saisi la Conférence d'un projet de traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, lequel a été publié en tant que document officiel de la Conférence sous la cote CD/1839.

Dans ce document, la Fédération de Russie et la Chine se sont efforcées de couvrir l'ensemble des aspects primordiaux du renforcement de la sécurité militaire dans l'espace.

Sont exposées dans le préambule un certain nombre de vues générales quant aux objectifs du traité proposé, dont les plus importants sont notamment de prévenir le déploiement d'armes dans l'espace et de préserver l'intégrité du fonctionnement des objets spatiaux.

Le projet renferme un certain nombre d'expressions et de définitions que nous avons proposées dans le but d'éviter toute ambiguïté.

Un des aspects importants du projet de traité soumis par la Fédération de Russie et par la Chine concerne les dispositions qui régissent les travaux de l'organisation qui serait établie afin de veiller à la bonne application des dispositions et à la réalisation des objectifs du traité.

Les mesures de vérification du respect des dispositions du traité pourraient faire partie du traité proprement dit, ou être l'objet d'un protocole additionnel séparé.

Nous notons avec satisfaction que le texte russo-chinois a suscité un vif intérêt de la part de la communauté internationale. Lors des discussions consacrées au contenu du texte, nous avons reçu un certain nombre de demandes d'éclaircissements. Nous avons réuni ces questions et fourni des réponses détaillées.

Rien dans le texte russo-chinois n'est «gravé dans le marbre». Le texte n'est en aucun cas une solution définitive; au contraire, il est une invitation à l'échange et à la créativité collective. Nous sommes reconnaissants à tous les Gouvernements qui ont participé à l'examen du texte.

Puisque la Conférence du désarmement n'est malheureusement toujours pas en mesure d'entamer des discussions, que ce soit sur le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace ou sur les autres points de son ordre du jour, nous croyons qu'il serait opportun de promouvoir l'élaboration de mesures de confiance et de transparence concernant les activités spatiales. Le 8 décembre 2010, à sa soixante-cinquième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 65/68, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de l'ONU de constituer, suivant le principe d'une répartition géographique équitable, un groupe d'experts gouvernementaux chargé de mener une étude, dès 2012, sur des mesures de transparence et de confiance relatives à l'espace. Le groupe d'experts gouvernementaux devra présenter son rapport final à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, en 2013. Dans ce contexte, nous estimons que de telles initiatives, qui ne remplacent en aucun cas des efforts tendant à prévenir une course aux armements dans l'espace, contribueront à promouvoir une transparence et une prévisibilité accrues des activités spatiales dans tous les domaines, y compris militaires.

Nous prévoyons de faire à la Conférence du désarmement un récit détaillé des travaux du groupe d'experts gouvernementaux. Nous invitons tous les Gouvernements à soumettre leurs propositions au Secrétaire général, afin de permettre au groupe d'experts gouvernementaux de les intégrer à ses travaux.

Nous notons avec satisfaction que la communauté internationale est de plus en plus consciente de la nécessité de définir des mesures de confiance relatives à l'espace. Nous étudions actuellement les propositions des autres pays sur ces questions. Nous accueillons avec une satisfaction particulière le projet de code de conduite pour les activités dans l'espace extra-atmosphérique proposé par l'Union européenne, et nous sommes disposés à participer à son élaboration finale dans un cadre multilatéral.

Dans leur immense majorité, les États membres de la Conférence du désarmement estiment, comme nous, que la prévention d'une course aux armements dans l'espace revêt une importance primordiale pour la préservation de la sécurité internationale aujourd'hui et, surtout, dans l'avenir. Ils considèrent, pour la plupart, que le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace soumis par la Fédération de Russie et la Chine offre une bonne base de discussion. Nous pensons que de nouvelles discussions approfondies doivent avoir lieu à la Conférence du désarmement et qu'en dernier ressort nous devrons ouvrir des négociations. Nous insistons pour que cette idée soit traduite dans le programme de travail de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration; je donne la parole au représentant de la République populaire de Chine.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*): Monsieur le Président, l'espace est l'apanage de l'humanité tout entière, et la paix durable dans l'espace va de pair avec la sécurité, le développement et la prospérité de tous les pays du monde. La prévention d'une course aux armements dans l'espace fait partie des questions centrales dont la Conférence du désarmement est saisie, et elle contribue pour une bonne part à la préservation de la paix et de la sécurité internationales. La Chine a toujours défendu l'utilisation pacifique de l'espace, et elle s'est toujours opposée à sa militarisation et à une course aux armements dans cet environnement, notamment par la promotion active de la négociation d'un instrument juridique international en la matière. Je voudrais saisir cette occasion de partager avec vous certaines idées de la délégation chinoise quant à la façon de préserver la sécurité dans l'espace et de prévenir une course aux armements dans cet environnement.

En premier lieu, la perspective d'une course aux armements dans l'espace fait peser une réelle menace sur la sécurité de la communauté internationale. La première façon de garantir la sécurité de l'espace consiste à négocier et conclure un instrument juridique international sur l'espace. Le risque d'une course aux armements dans l'espace ne cesse d'augmenter avec le développement scientifique et technologique et du fait de utilisation accrue de cet environnement. On assiste actuellement à une évolution manifeste vers la militarisation de l'espace, et plusieurs plates-formes d'armement ont déjà atteint un niveau d'évolution suffisant pour être déployées dans l'espace et utilisées dans le cadre d'opérations militaires. En outre, on assiste à l'apparition progressive de doctrines militaires qui intègrent la notion de guerre spatiale et de course à la maîtrise et à la domination de l'espace, une tendance qui aura de profondes répercussions sur la sécurité dans l'espace et sur l'environnement stratégique international. Notre priorité immédiate doit être de prendre des mesures de prévention efficaces consistant à négocier et conclure un instrument juridique relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui soit à même de combler les lacunes actuelles dans le régime juridique applicable à la sécurité de l'espace et d'empêcher la militarisation de cet environnement en l'interdisant et en établissant des mécanismes juridiques.

En deuxième lieu, les conditions *sine qua non* requises pour négocier et conclure un nouvel instrument juridique sur l'espace sont déjà réunies. Depuis trente ans, plus précisément depuis 1982, l'Assemblée générale adopte chaque année à une écrasante majorité des résolutions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace dans lesquelles elle appelle de ses vœux la négociation et la conclusion d'un instrument juridique sur l'espace. La plupart des États sont favorables à l'ouverture immédiate de négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et, pendant dix années consécutives, de 1985 à 1994, la Conférence du désarmement a reconstitué chaque année un comité spécial sur l'espace et tenu des discussions approfondies sur des questions connexes telles que les définitions, les règles et les relations avec les traités existants. Par la suite, la Conférence a continué à étudier et examiner la question de manière approfondie, et

les États membres ont soumis une abondante quantité de documents de travail précieux. Ces efforts ont permis de jeter de solides bases en vue de la négociation et de la conclusion d'un nouvel instrument juridique relatif à l'espace.

En troisième lieu, le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, soumis conjointement en 2008 par la Chine et la Fédération de Russie, constitue la plus aboutie des propositions dont la Conférence a été saisie jusqu'à aujourd'hui sur la question de l'espace. Le projet de traité interdit clairement le déploiement d'armes dans l'espace par quelque méthode que ce soit, ainsi que la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux, et il pourrait même empêcher, et donc prévenir, la militarisation de l'espace. Le texte ne porterait atteinte ni à l'utilisation pacifique de l'espace par les États parties ni à l'exercice de leur droit de légitime défense. En août 2009, sur la base des observations faites et des questions posées, la Chine et la Fédération de Russie ont conjointement soumis à la Conférence du désarmement un document de travail traitant des questions et observations principales concernant le projet de traité (document CD/1872), dans lequel elles ont apporté des éclaircissements et des explications supplémentaires concernant les questions qui préoccupaient les États, en particulier les définitions, le champ d'application du traité et la vérification. Il convient de souligner que la préparation du projet de traité, qui s'est faite dans un esprit d'ouverture et de transparence, a nécessité plusieurs années de discussions. Il s'agit d'une réalisation unique, qui intègre les points de vue et les propositions de nombreux États membres. Le projet de traité ne représente pas seulement la position de la Chine et de la Fédération de Russie; il est aussi le reflet concret de la sagesse et des efforts laborieux d'un certain nombre d'autres États membres. La Chine espère que la Conférence du désarmement ouvrira prochainement des négociations à partir de ce projet de traité.

En quatrième lieu, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les mesures propres à promouvoir la transparence et la confiance dans les activités spatiales, loin de s'exclure mutuellement, sont complémentaires. Le Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales commencera prochainement ses travaux, et l'Union européenne a convoqué à Vienne une réunion multilatérale d'experts consacrée à un code de conduite pour les activités dans l'espace. La Chine considère que des mesures de transparence et de confiance appropriées et viables joueraient un rôle positif en stimulant la confiance, en évitant les malentendus et en réglementant les activités dans l'espace. Ces mesures pourraient compléter utilement le processus visant à prévenir la militarisation de l'espace et une course aux armements dans cet environnement. La Chine appuie les efforts tendant à instituer de telles mesures. Nous croyons que le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales jouira d'une autorité suffisante pour lui permettre d'examiner de telles mesures de confiance. Toutefois, lorsqu'ils examineront ces mesures de confiance, qu'ils resteront libres d'appliquer, les États ne devront pas perdre de vue les dangers de la militarisation de l'espace ou d'une course aux armements dans cet environnement. La promotion des mesures de transparence et de confiance ne remplace pas la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ce qui ne doit pas empêcher la Conférence du désarmement de commencer à travailler sur la base du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Nous espérons qu'il sera possible de créer une synergie entre ces deux processus et que ceux-ci permettront d'éliminer le risque de militarisation de l'espace et de préserver concrètement la sécurité dans cet environnement.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la République populaire de Chine de sa déclaration; je donne la parole à la représentante du Canada.

Mme Anderson (Canada) (*parle en anglais*): Il est urgent de garantir un accès sûr et approprié à l'espace. Les services qui dépendent d'objets spatiaux, tels que les communications, la navigation, ou encore l'intervention en cas de catastrophe, pour n'en nommer que quelques-uns, sont devenus indispensables à beaucoup de sociétés et, de fait, au commerce international et à la coopération entre États. Même si les activités spatiales demeurent encore inaccessibles à beaucoup d'États, les obstacles économiques et techniques reculent régulièrement et, aujourd'hui, plus de 60 pays et entreprises commerciales ont leurs propres objets spatiaux, une évolution des choses dont le Canada se réjouit.

Les pays sont de plus en plus nombreux à considérer ces objets spatiaux comme faisant partie intégrante de leur infrastructure nationale de base. Nos discussions à la Conférence du désarmement stimuleront une compréhension commune des risques, des droits et des obligations liés à l'utilisation de l'espace. S'il est vrai qu'une augmentation rapide du nombre d'objets spatiaux accroîtra l'encombrement de l'espace et accentuera la compétition pour les orbites les mieux placées, le Canada estime néanmoins que ces difficultés accrues vont de pair avec une prise de conscience internationale des questions relatives à la sécurité dans l'espace. Il pense que les mesures de transparence et de confiance entre puissances spatiales sont primordiales pour atténuer les risques auxquels nous sommes tous exposés, y compris les dangers que font peser sur la navigation des phénomènes tels que les débris spatiaux.

À l'évidence, l'idée d'élaborer des normes internationales en vue d'une utilisation responsable de l'espace par l'ensemble des acteurs concernés gagne du terrain. Le Canada s'est toujours opposé à la militarisation de l'espace. Vous vous en souvenez, nous avons proposé ici même des mesures tendant à interdire l'implantation d'armes dans l'espace, l'utilisation des satellites comme armes ainsi que l'essai et l'emploi d'armes prenant délibérément pour cible les satellites dans le but de les endommager ou de les détruire.

Nous exhortons une nouvelle fois les délégations à accorder à cette proposition l'attention qu'elle mérite, et nous sommes prêts à examiner des mesures de confiance telle que celle-ci.

Malheureusement, nous ne le savons que trop bien, la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure de progresser sur cette question. Le Canada accueille avec satisfaction les initiatives pratiques qui ont été prises sur un éventail de questions dans plusieurs enceintes, afin d'améliorer la transparence et de contribuer aux efforts propres à promouvoir la confiance.

(*L'oratrice poursuit en français*.)

Les débris spatiaux, en particulier, posent aujourd'hui un risque important pour les engins spatiaux en orbite, avec ou sans équipage, et ce problème va s'aggravant. Le Canada est convaincu qu'il incombe à chaque pays doté d'un programme spatial de veiller, de bonne foi, à réduire le plus possible les débris spatiaux et autres dangers pour la navigation qui résultent de ses activités. Dans ce domaine, la prévention ne suffit pas. Aussi est-il temps que la communauté internationale se penche sur les méthodes concrètes à appliquer pour enlever les débris spatiaux des orbites utilisables.

Le Canada salue et encourage l'élaboration aussi bien que l'application de normes visant à atténuer l'impact des débris spatiaux, comme l'ont fait certains pays dotés d'un programme spatial, de même que les initiatives de nature à favoriser la transparence et l'instauration d'un climat de confiance. À cet égard, nous saluons la mise sur pied du Groupe de travail sur la viabilité à long terme de l'espace extra-atmosphérique par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le Canada a désigné un représentant pour chacun des quatre groupes d'experts. Nous appuyons vigoureusement le travail de l'organe, tout particulièrement son étude sur les méthodes envisageables pour

remédier au problème des débris spatiaux. De plus, le Canada soutient les nouvelles négociations visant à l'élaboration d'un code de conduite international pour les activités dans l'espace extra-atmosphérique. Un tel code constituera une étape importante sur la voie de l'établissement de normes internationales claires pour une utilisation responsable de l'espace. Le Canada s'intéressera de près aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, et il espère que ce processus aboutira à des propositions utiles et concrètes. Le Canada perçoit les diverses initiatives liées à la sécurité dans l'espace comme étant complémentaires et croit que nous nous acheminons maintenant vers une compréhension commune de l'utilisation responsable de l'espace, ce qui est une étape cruciale sur la voie de l'élaboration de normes internationalement reconnues.

Il est regrettable que la Conférence ne soit pas en mesure d'en faire davantage pour atteindre ses objectifs, dans le cadre d'un programme de travail.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie la représentante du Canada de sa déclaration.; je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Ercan (Turquie) (*parle en anglais*): L'utilisation de l'espace par la Turquie a connu un développement considérable au fil des années. Une entreprise turque, la Türksat Joint Stock Company, possède et exploite trois satellites. Il s'agit des satellites Türksat 1C, 2A et 3, lancés respectivement en 1996, 2001 et 2008. Le premier satellite turc, Türksat 1B, a été mis hors service après avoir été en activité de 1994 à 2006. Il est prévu de lancer deux nouveaux satellites de communication, Türksat 4A et 4B, probablement en 2013.

La Turquie s'appuie sur ces objets spatiaux pour les communications électroniques et téléphoniques, la navigation, la radio et la télévision, la télévision par câble et l'Internet. Naturellement, le développement scientifique et technique rendra les pays toujours plus tributaires des satellites.

Dans ce contexte, la Turquie attache une importance particulière à l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Nous appuyons les considérations et les propositions relatives au renforcement du cadre juridique international existant en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace. Pour la Turquie, la protection du droit d'accéder sans entrave à l'espace et de l'utiliser à des fins pacifiques est plus importante que la forme et les modalités de nos discussions.

La Turquie est par ailleurs sensible aux risques posés par les débris spatiaux. C'est là un domaine dans lequel nous devons travailler ensemble pour mettre en place sans plus tarder des mécanismes de coopération internationaux efficaces. C'est urgent. Dans cet esprit, la Turquie a appuyé les résolutions relatives à la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'espace et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace qui ont été présentées par la Première Commission à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa soixante-sixième session. Il nous semble opportun d'examiner ces questions dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Comme elle le fait pour d'autres mesures de transparence et de confiance, la Turquie s'intéressera de près aux discussions concernant la révision du projet de code de conduite.

Nous croyons que le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, présenté en février 2008 par la Fédération de Russie et la République populaire de Chine, a contribué à enrichir nos discussions sur ce thème. En outre, les réunions tenues conjointement avec le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique nous ont permis d'approfondir nos discussions.

Les problèmes dont nous parlons aujourd'hui trouvent également leur origine dans la double nature des technologies spatiales et dans l'estompement de la distinction entre utilisations civiles et militaires de l'espace. Nous croyons que la Conférence du

désarmement et les institutions des Nations Unies s'occupant des questions relatives à l'espace extra-atmosphérique doivent renforcer leur coopération. Une coopération et une coordination efficaces ouvriront la voie à la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire international susceptible de faciliter l'utilisation pacifique de l'espace.

À l'heure actuelle, nous devons faire le meilleur usage des mesures de transparence et de confiance existantes, c'est-à-dire du code de conduite international. Nous encourageons les États qui y souscrivent à respecter tout particulièrement les dispositions du code relatives aux notifications avant lancement.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la Turquie de sa déclaration; je donne la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Tileuberdi (Kazakhstan) (*parle en anglais*): Le Kazakhstan attache une importance primordiale à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et ma délégation appuie sans réserve les efforts faits par la présidence finlandaise et par les autres Présidents de la Conférence du désarmement pour organiser ces débats thématiques. Nous sommes persuadés qu'un accord international juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace renforcera les instruments multilatéraux existants.

Notre intérêt majeur pour cette question découle également de notre aspiration à explorer et utiliser l'espace à des fins exclusivement pacifiques.

Notre pays a un programme spatial propre et participe à une coopération spatiale multilatérale, étant détenteur du cosmodrome le plus grand et le plus abouti sur le plan technologique du monde, à Baïkonour.

On le sait, le pas de tir de Baïkonour appartient au Kazakhstan, qui l'a loué à la Fédération de Russie jusqu'à 2050. Baïkonour est aujourd'hui le seul centre spatial au monde qui lance chaque année plus de 20 véhicules de transport de divers types. Notre exploitation de Baïkonour conjointement avec la Fédération de Russie se développe progressivement, conformément à nos engagements bilatéraux et dans le strict respect des instruments internationaux existants, lesquels couvrent l'utilisation pacifique de l'espace, les questions de sécurité et les autres aspects des activités spatiales.

Nous sommes très intéressés par le développement de notre coopération avec les États comme avec les organisations internationales.

En 2009, le Kazakhstan et la France ont défini un partenariat stratégique pour les activités spatiales. Sur la base de l'accord intergouvernemental, nous travaillons dans deux directions, à savoir la construction d'un système spatial de téléobservation du territoire kazakh et des projets d'assemblage et d'essai d'engins spatiaux à Astana.

En partenariat avec la Fédération de Russie et la France, le Kazakhstan a signé des accords portant sur l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace avec les Gouvernements et les agences spatiales de l'Allemagne, de la Chine, de l'Inde, d'Israël, du Japon, de la République de Corée et de l'Ukraine. Nous avons passé des accords similaires avec l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et la Thaïlande.

Le Kazakhstan améliore de façon tangible sa coopération avec le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et d'autres organismes internationaux. Depuis qu'il a adhéré au Régime de contrôle des technologies de missiles, le Kazakhstan respecte l'ensemble des exigences imposées par le régime pour l'adhésion aux traités internationaux relatifs à la non-prolifération des armes de destruction massive. Notre gouvernement a adopté une réglementation visant à garantir un contrôle efficace sur les exportations de systèmes, de composants et de technologies de missiles.

Le Kazakhstan a adhéré à l'ensemble des instruments internationaux existants en matière d'utilisations pacifiques de l'espace, et il accorde un prix élevé au régime juridique applicable à l'espace.

La reprise immédiate, à la Conférence du désarmement, de négociations axées sur l'élaboration de nouveaux instruments multilatéraux sur l'interdiction du déploiement d'armes de destruction massive dans l'espace et la prévention des conséquences des activités menées par les États dans ce milieu revêt une importance capitale.

Le Kazakhstan appuie le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, soumis par la Fédération de Russie et la Chine.

À cet égard, nous exhortons toutes les délégations à étudier ce texte pour que nous puissions l'examiner et échanger nos points de vue.

Il est certain que des progrès vers l'adoption de ces documents contribueront à promouvoir le dialogue politique et à assurer la sécurité et le contrôle effectif des différentes catégories d'armes dans l'espace. Notre délégation est prête à engager des négociations sur ces différents textes.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Kazakhstan de sa déclaration; je donne maintenant la parole au représentant du Danemark, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne.

M. Iliopoulos (Danemark) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Le pays en voie d'adhésion (Croatie), les pays candidats (ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Islande et Serbie), les pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels (Albanie et Bosnie-Herzégovine), de même que la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Les activités spatiales se développent, et elles sont d'une importance capitale. L'espace est une ressource pour tous les pays du monde. Les pays qui n'exercent aujourd'hui aucune activité dans l'espace le feront à l'avenir. L'Union européenne et ses États membres s'expriment depuis longtemps en faveur du renforcement du cadre multilatéral axé sur la préservation d'un environnement spatial pacifique et sûr et une utilisation de cet environnement fondée sur l'égalité et des principes mutuellement acceptables. Nous affirmons que la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les efforts visant à éviter que l'espace ne devienne le théâtre de conflits sont des conditions essentielles d'un renforcement de la stabilité stratégique. Nous sommes résolus à renforcer la sécurité des activités dans l'espace qui contribuent au développement et à la sécurité des États. À cette fin, l'Union européenne et ses États membres s'attachent à promouvoir la coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

Les États membres de l'Union européenne ont voté pour la résolution 66/27 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et pour la décision 66/517 concernant les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, laquelle faisait suite à la résolution 65/68, adoptée l'année précédente, elle aussi avec l'appui de l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Nous comptons travailler de façon constructive au sein du Groupe d'experts gouvernementaux établi par la dernière résolution citée, lequel se réunira pour la première fois en juillet prochain.

Monsieur le Président, nous vous sommes reconnaissants d'avoir organisé ces discussions d'aujourd'hui. Nous apprécions en particulier les efforts déployés par la Fédération de Russie et la République populaire de Chine pour inscrire cette question sur l'agenda international dans le but d'améliorer la sécurité dans l'espace. Nous avons pris note avec intérêt de la proposition relative à un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des

objets spatiaux, dont la Conférence du désarmement a été saisie en 2008. Nous avons également pris note des idées concernant une interdiction juridiquement contraignante de l'essai et de l'emploi d'armes antisatellite.

S'agissant du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, nous avons indiqué que, si ce texte se réclamait de l'objectif général consistant à préserver l'espace de tout conflit armé, il fallait encore étudier et peaufiner les différents éléments du texte avant de parvenir à l'élaboration d'un traité international efficace. Par exemple, nous sommes encore loin du consensus s'agissant des définitions requises pour un instrument juridiquement contraignant. Par principe, un futur traité relatif à la sécurité dans l'espace devra nécessairement comporter un système de vérification solide et efficace. Nous estimons que la simple mention d'un éventuel futur protocole additionnel n'est pas suffisante. De même, la question de l'essai d'armes antisatellite devra être couverte avec précision dans le futur traité. Toutefois, ces difficultés ne doivent pas nous empêcher de travailler sur les différents éléments de cette proposition.

L'Union européenne est acquise à l'idée d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures de transparence et de confiance afin d'améliorer rapidement et concrètement la sécurité et la sûreté dans l'espace. Nous sommes en outre particulièrement sensibles à la question des risques posés par les débris spatiaux, qui freinent le développement des activités présentes et à venir dans l'espace.

En septembre 2007, dans ses explications concernant le vote de la résolution 61/75 de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Union européenne a souligné qu'un code de conduite non contraignant concernant les activités dans l'espace, qui entérinerait les meilleures pratiques convenues entre les acteurs spatiaux, contribuerait à la réalisation de cet objectif. L'Union européenne s'emploie à faire élaborer un ensemble de lignes directrices internationales non contraignantes, c'est-à-dire un outil qui contribuerait au renforcement de la sécurité, de la sûreté et de la prévisibilité de toutes les activités spatiales. Ces lignes directrices devraient, notamment, limiter au minimum les interférences nuisibles, les risques de collision ou d'accident dans l'espace et la création de débris. Les événements survenus au cours de ces dernières années, notamment une collision entre un satellite des États-Unis et un satellite russe, prouvent que la question de la sûreté de l'espace va bien au-delà de la seule question de l'implantation d'armes dans cet environnement.

Dans ce contexte, l'Union européenne a, en 2008, présenté une proposition qui était la première version d'un code de conduite international pour les activités dans l'espace. Se fondant sur un nouveau texte adopté en septembre 2010, le Haut Représentant de l'Union européenne a engagé des consultations approfondies et élargies dans le but d'élaborer un texte susceptible d'être accepté par la majorité des pays, lequel pourrait être adopté lors d'une conférence diplomatique spéciale. Ces consultations ont abouti à l'élaboration d'un nouveau document de travail renfermant une version révisée du code de conduite international pour les activités dans l'espace, lequel fait l'objet d'une présentation officielle, aujourd'hui même, 5 juin 2012, à une conférence multilatérale qui se tient à Vienne. Cette conférence multilatérale offrira l'occasion de présenter la feuille de route et de susciter un échange de vues sur cette initiative, dans la perspective de négociations sur le texte, dans les mois à venir. La conférence permettra en outre à l'UNIDIR de présenter et de lancer officiellement un projet soutenu par l'Union européenne et destiné à faciliter la diffusion de l'information et les échanges de vues sur les différents éléments du code. Plusieurs exemplaires de la version révisée du code sont à disposition dans la salle.

Le projet de code de conduite pour les activités spatiales repose sur trois principes: la liberté pour tous d'utiliser l'espace à des fins pacifiques, la préservation de la sécurité et de l'intégrité des objets spatiaux en orbite, et la prise en considération suffisante des besoins légitimes des États en matière de sécurité et de défense.

Selon notre proposition, le code serait applicable à l'ensemble des activités spatiales réalisées par les États ou les entités non étatiques. Le code serait non contraignant et ouvert à tous les États. Il énoncerait les règles de base que les puissances spatiales devraient observer, que ce soit pour leurs activités civiles ou pour leurs activités militaires. L'objectif du code ne serait pas d'entrer en compétition avec d'autres mécanismes visant spécifiquement à prévenir l'implantation d'armes dans l'espace, ni de s'y substituer. Au contraire, en tant que mesure de transparence et de confiance, le code insisterait sur la nécessité de prendre toutes les mesures requises pour empêcher que l'espace ne devienne le théâtre de conflits et exhorterait les États à régler tous différends en matière spatiale par des moyens pacifiques. Il pourrait apporter une contribution utile et tangible aux futures discussions du Groupe d'experts gouvernementaux. L'Union européenne est prête à présenter son initiative au Groupe d'experts gouvernementaux à sa réunion de juillet, même si ce cadre n'est pas celui qui convient à des négociations.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Danemark, s'exprimant au nom de l'Union européenne, de sa déclaration. Je donne la parole au représentant du Bélarus.

M. Grinevich (Bélarus) (*parle en russe*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre direction, permettez-moi de vous souhaiter plein succès dans votre travail. Vous pourrez compter sur tout l'appui de notre délégation.

L'Ambassadeur du Bélarus, M. Mikhail Khvostov, n'a pu venir assister lui-même à la présente séance plénière de la Conférence et m'a prié de vous exprimer ses sincères regrets. Il m'a chargé de donner lecture de son intervention.

Le Bélarus considère la prévention d'une course aux armements dans l'espace comme un des principaux points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Notre position repose sur l'idée selon laquelle les principaux instruments juridiques internationaux qui régissent directement les activités des États en ce domaine sont toujours le Traité de 1963 interdisant les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique et l'Accord de 1979 sur les corps célestes.

D'autres accords internationaux particulièrement importants et pertinents pour notre débat d'aujourd'hui sont l'Accord de 1968 sur le sauvetage des astronautes, la Convention de 1972 sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux et la Convention de 1975 sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

Le Bélarus estime que tous les accords susmentionnés ont joué un rôle important dans la prévention d'une course aux armements dans l'espace et qu'ils ont permis de définir les paramètres de la responsabilité internationale des États dans la recherche et l'exploration de l'espace à des fins pacifiques.

Notre pays compte sur un respect sans faille de ces instruments internationaux par l'ensemble des États. Nous appuyons en outre les efforts entrepris dans le but de promouvoir une adhésion universelle à ces instruments.

Toutefois, le Bélarus reconnaît que l'actuel droit de l'espace comporte certaines lacunes.

En conséquence, nous appuyons les propositions tendant à ce que la Conférence du désarmement élabore un traité interdisant la militarisation de l'espace.

De notre point de vue, la base la plus appropriée pour un tel effort est le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, soumis par la Russie et la Chine le 28 février 2008 (document CD/1839).

Un tel traité contribuerait de façon significative aux efforts destinés à combler les lacunes spécifiques et à régler les questions en suspens dans les traités existants relatifs au droit de l'espace.

Le Bélarus, qui est partisan d'une approche préventive, estime que la communauté internationale doit prendre toutes les mesures possibles pour élaborer le traité proposé avant que la présence d'armes sur des orbites proches de la Terre devienne réalité.

S'il est vrai qu'un certain nombre d'États considèrent que la Conférence doit centrer ses discussions au titre de ce point de l'ordre du jour sur les mesures de confiance, une telle approche ne permettra pas de résoudre globalement le problème de la préservation de la paix dans l'espace. Dans ce contexte, la Conférence ne doit pas reproduire inutilement les efforts déployés par d'autres instances et groupes multilatéraux, tels que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et le Groupe d'experts gouvernementaux qui a été établi par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Bélarus de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Kwon Haeryong (République de Corée) (*parle en anglais*): La République de Corée attache une grande importance à l'examen de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Depuis une cinquantaine d'années, la conquête de l'espace apporte une contribution sans précédent au bien-être de l'humanité en facilitant les progrès vers un développement durable. Dans le même temps, l'augmentation du nombre de satellites dans l'espace entraîne une augmentation de la quantité de débris spatiaux et accroît les risques de collision. Dans ce contexte, il est urgent de renforcer le cadre multilatéral régissant la préservation d'un espace pacifique et sûr. La communauté internationale semble de plus en plus unanime à reconnaître que le cadre existant laisse à désirer.

Ma délégation estime que l'actuel cadre concernant l'espace peut être amélioré, premièrement en encourageant une meilleure application et une universalisation du régime international existant, deuxièmement en définissant des mesures de transparence et de confiance et, troisièmement, en élaborant un nouvel instrument juridiquement contraignant. Je dois souligner que ces trois démarches ne s'excluent pas mutuellement et qu'elles doivent être envisagées de façon équilibrée. Il faut dire que nous avons déjà assisté à des progrès significatifs dans ces trois domaines.

En premier lieu, en tant qu'État partie au Traité sur l'espace et aux autres accords et conventions s'y rapportant, la République de Corée appuie concrètement les efforts visant à promouvoir la compréhension, l'acceptation et l'application du régime international existant. Au cours des cinquante dernières années, nous avons trouvé des moyens de promouvoir l'adhésion universelle aux accords et arrangements existants conclus par les puissances spatiales et de garantir la pleine application de ces instruments. Les progrès en la matière sont illustrés par l'augmentation du nombre d'États parties à des accords tels que le Code de conduite de La Haye et par la conscience accrue qu'ont les États de leurs obligations relatives à leurs activités spatiales. Dans ce contexte, la République de Corée jouera un rôle actif comme point de contact pour le code de conduite à partir de ce mois.

En deuxième lieu, les mesures de transparence et de confiance contribuent pour beaucoup à la coopération multilatérale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace. Elles aident à assurer la stabilité et la sécurité dans cet environnement en réduisant les tensions et en prévenant les conflits. Étant donné l'impact considérable des activités humaines à longue échéance dans l'espace, la coordination internationale reste essentielle. À cet égard, la République de Corée compte participer activement, en 2012 et 2013, aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux, dont la première réunion aura lieu du 23 au 27 juillet, à New York.

En outre, des progrès encourageants peuvent être observés sur le front des mesures de transparence et de confiance. Nous accueillons avec satisfaction les efforts entrepris par l'Union européenne pour développer le projet de code de conduite concernant les activités spatiales, initiative concrète propre à renforcer les mesures de transparence et de confiance. La République de Corée a participé à la réunion de haut niveau consacrée au code de conduite, qui s'est déroulée le 30 mars dernier à Bruxelles et qui a rassemblé 26 puissances spatiales. Mon gouvernement attend avec intérêt la réunion multilatérale d'experts sur le même sujet qui se tiendra en juin prochain dans le cadre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

En troisième lieu, s'agissant des efforts faits pour élaborer un nouvel instrument juridiquement contraignant, ma délégation prend bonne note du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, soumis par la Chine et la Fédération de Russie. Ce projet de traité pourrait servir d'outil de référence lors des discussions de fond qui auront lieu lorsque la Conférence du désarmement aura adopté un programme de travail.

Enfin, ma délégation tient à souligner que l'examen de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace dans le cadre de la Conférence du désarmement sera facilité par une coopération étroite et des échanges améliorés au sein d'autres instances telles que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, les Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale des Nations Unies, et l'Union internationale des télécommunications. La mise en commun du savoir-faire et de l'expérience des diverses institutions internationales nous permettra de libérer un maximum de synergies.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la République de Corée de sa déclaration; je donne la parole à la représentante de l'Indonésie.

Mme Wardhani (Indonésie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que l'Indonésie prend la parole sous votre direction, permettez-moi de saisir cette occasion de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer que l'Indonésie vous appuiera dans votre tâche.

L'Indonésie réaffirme que la Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociation dans le domaine du désarmement, doit examiner la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et rechercher les moyens d'éviter une course aux armements dans cet environnement.

L'urgence de la prévention d'une course aux armements dans l'espace s'est encore accrue à la lumière des préoccupations légitimes selon lesquelles les instruments juridiques existants ne suffisent pas à empêcher la militarisation de l'espace et l'implantation d'armes dans cet environnement.

À cet égard, ma délégation tient à rappeler que l'Indonésie, la Chine, la Fédération de Russie, le Bélarus, le Viet Nam, le Zimbabwe et la République arabe syrienne ont saisi la Conférence du document de travail CD/1679, daté du 28 juin 2002, dans lequel ils ont exposé les éléments possibles d'un futur accord juridique international relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux.

Ma délégation pense que ce document de travail reste d'actualité pour la question en discussion.

Les normes, la transparence, les mesures de confiance, les codes de conduite et les mécanismes non contraignants constitueront aussi des éléments complémentaires importants de tout futur instrument juridique international relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace.

En ce qui concerne l'instrument juridique international, nous accueillons avec satisfaction l'initiative présentée conjointement par la Fédération de Russie et la Chine dans le document CD/1839, lequel renferme un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Nous croyons que ce document appelle un examen plus approfondi.

Permettez-moi également de vous rappeler que, dans sa résolution 66/27 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'Assemblée générale des Nations Unies réaffirme qu'il importe d'urgence de prévenir une telle course et que tous les États sont disposés à travailler à cet objectif commun. Dans la même résolution, l'Assemblée générale invite la Conférence du désarmement à créer un groupe de travail au titre du point de son ordre du jour intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace».

En conclusion, ma délégation tient à souligner que tous les États ont pour responsabilité de s'abstenir d'entreprendre une activité susceptible de mettre en péril l'objectif commun qui est de préserver l'espace de toute implantation d'armes. Nous sommes fermement convaincus que l'exploration et l'utilisation de l'espace et des autres corps célestes doivent avoir des objectifs exclusivement pacifiques et qu'elles doivent bénéficier à tous les États.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie la représentante de l'Indonésie de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la France.

M. Simon-Michel (France): La France souscrit pleinement à la déclaration qui vient d'être prononcée au nom de l'Union européenne.

L'espace est devenu indispensable à la vie moderne. Ses applications pacifiques sont innombrables, allant des télécommunications et de la navigation terrestre, aérienne ou maritime à la météorologie. L'espace est naturellement tout aussi fondamental pour la sécurité internationale.

La France, fidèle à sa position de longue date, reste attachée à la préservation de la paix et de la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique et au développement des activités spatiales à des fins pacifiques. Dans cet esprit, la France est soucieuse d'éviter une course aux armements dans l'espace. Nous avons pris bonne note de l'initiative de la Fédération de Russie et de la Chine dans cette enceinte, en 2008, en vue de prévenir le déploiement d'armes dans l'espace. Nous demeurons ouverts à la poursuite des discussions sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace au sein de la Conférence du désarmement, dans le cadre d'un programme de travail concerté.

La France estime qu'un nouvel instrument juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace n'apporterait un réel gain sécuritaire que s'il était complet, précis, universel et crédible. Dans cette perspective, plusieurs difficultés devraient être préalablement levées. Je n'en mentionnerai ici que quelques-unes: Comment définir l'espace extra-atmosphérique et, plus encore, la notion d'«armes dans l'espace»? Comment formuler des interdictions précises en ce qui concerne la mise au point d'armes antisatellite basées au sol, qui sont les armes antisatellite les plus développées aujourd'hui? Comment mettre en place un dispositif crédible de vérification et de contrôle des armements spatiaux?

Autant de questions dont les réponses ne vont pas de soi et qui démontrent que l'élaboration d'un tel traité ne manquerait pas d'être un processus long, alors que des problèmes concrets et urgents appellent des solutions pragmatiques et rapides, qui d'ailleurs ne sont nullement incompatibles avec un tel instrument juridiquement contraignant.

La France a donc soutenu la création d'un groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, mis en place par la résolution 65/68 de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans le cadre duquel toutes ces questions pourront être abordées.

Monsieur le Président, les utilisations de l'espace et les technologies spatiales sont de nature double. De même, les problèmes que nous avons à résoudre ne sont pas seulement d'ordre militaire. Ainsi, l'augmentation du nombre d'acteurs et le grand essor des activités dans l'espace présentent des risques pour la sécurité des objets qui s'y trouvent, et l'une des toutes premières menaces contre les activités spatiales est donc la multiplication des débris d'objets spatiaux. Les problèmes auxquels nous avons à faire face sont des problèmes de sécurité comprise dans son sens le plus large, rendant nécessaires des réponses englobant à la fois les aspects civils et militaires.

Pour cette raison, et parce qu'il y a urgence, la France souhaite promouvoir dans les différentes enceintes pertinentes, auprès des pays menant des activités dans l'espace, mais aussi auprès de ceux qui sont appelés à développer de telles activités, la sécurité des activités spatiales par des mesures volontaires de confiance et de transparence acceptables par le plus grand nombre d'États. C'est pourquoi la France apporte son plein soutien au projet de code de conduite international sur les activités extra-atmosphériques lancé en 2008 et dont une nouvelle version sera présentée aujourd'hui même à Vienne.

Comme elle a déjà eu l'occasion de l'affirmer dans cette enceinte à plusieurs reprises, la France est très attachée aux trois grands principes qui président à la conception de ce code et qui doivent, selon elle, régir les activités spatiales, à savoir la liberté d'accès à l'espace pour des utilisations pacifiques, la préservation de la sécurité et de l'intégrité des objets spatiaux en orbite et le respect du droit à la légitime défense des États.

L'une de nos priorités est bien de s'assurer que l'environnement spatial permette le développement des activités spatiales à des fins pacifiques, pour le bien de tous.

Les travaux en cours autour du code de conduite en vue de développer les échanges d'informations, les mesures de confiance et les bonnes pratiques en matière d'activités dans l'espace nous paraissent répondre pleinement à cet objectif, car ils permettront, selon nous, de développer la confiance et la compréhension entre acteurs spatiaux, contribuant ainsi utilement à la viabilité à long terme des activités dans l'espace.

La promotion de la transparence, destinée à renforcer la confiance, permettra à la fois d'éviter les accidents et les collisions entre objets spatiaux et d'éviter que des actes malveillants susceptibles d'être commis passent inaperçus ou que des incidents dans l'espace soient systématiquement interprétés comme procédant d'une intention hostile. Elle contribuera ainsi à la sécurité des activités dans l'espace.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la France de sa déclaration; je donne la parole à la représentante de l'Inde.

Mme Mehta (Inde) (*parle en anglais*): Ma délégation appuie l'examen de fond de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace à la Conférence du désarmement, qui en est saisie depuis 1982. Les applications civiles de l'espace occupent une place de plus en plus grande dans la vie des pays qui, qu'ils soient développés ou en développement, sont de plus en plus nombreux aujourd'hui à aspirer à accéder à l'espace et à déployer des objets spatiaux destinés à un large éventail d'activités. Cet environnement devient de plus en plus encombré et, avec l'essor de la technologie, il est naturel de se demander si le cadre juridique international concernant l'espace, élaboré à l'aube de l'ère spatiale il y a plus de trente ans, est aujourd'hui encore suffisant pour répondre aux besoins présents et à venir en matière de sécurité dans l'espace.

L'Inde ne souhaite pas que des armes soient implantées dans l'espace. Nous croyons qu'il est impératif de sauvegarder l'espace, patrimoine commun de l'humanité, et de préserver et promouvoir les bienfaits qui découlent des avancées des technologies spatiales et de leurs applications pour toute l'humanité. Pour atteindre cet objectif, il faudra recourir à un processus échelonné dans le cadre duquel les mesures juridiques seront complétées par des mesures de transparence et de confiance et par des arrangements non discriminatoires et largement acceptables à l'échelle internationale.

Compte tenu de la dimension mondiale des activités spatiales, il ne sera pas possible de se contenter d'arrangements ponctuels et partiels. L'espace ne doit pas devenir le théâtre de rivalités mais, au contraire, une frontière nouvelle et sans cesse repoussée d'activités basées sur la coopération. Il incombe par conséquent aux pays qui mènent des activités dans l'espace de contribuer aux efforts internationaux tendant à promouvoir le processus progressif conduisant à l'adoption de mesures juridiquement contraignantes complétées par des mesures de transparence et de confiance.

L'Inde a joué un rôle pionnier dans la maîtrise des technologies spatiales au service de son développement. Nous soutenons les efforts internationaux entrepris dans le but de renforcer la sécurité et la sûreté des objets spatiaux et de prévenir l'implantation d'armes dans l'espace. Certains de nos collègues sont aujourd'hui réunis à Vienne pour étudier une proposition présentée par l'Union européenne concernant un code de conduite international pour les activités dans l'espace. Un groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU se réunira le mois prochain à New York pour examiner les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités dans l'espace. S'il est vrai que des mesures de transparence et de confiance non discriminatoires et universellement acceptables peuvent constituer des compléments utiles, nous devons néanmoins tendre à la négociation d'instruments juridiquement contraignants propres à améliorer la sécurité dans l'espace pour tous les utilisateurs. Ici, à la Conférence du désarmement, à Genève, la première de nos priorités est d'adopter un programme de travail qui nous permette d'engager un travail de fond comprenant, entre autres, des négociations sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dans le cadre d'un organe subsidiaire de la Conférence. Lorsque nous y serons parvenus, nous pourrons examiner un certain nombre de propositions, y compris un projet de traité.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie la représentante de l'Inde de sa déclaration; je donne la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique.

Mme Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Les États-Unis sont conscients que les pays sont toujours plus tributaires des moyens spatiaux et qu'il faut garantir la viabilité et la stabilité à long terme de ce milieu qu'est l'espace. Il va sans dire que chaque État membre de la Conférence a sa propre conception de la façon d'atteindre cet objectif. Certains d'entre nous proposent d'entamer des négociations sur des instruments juridiquement contraignants de limitation des armements dans l'espace. Les États-Unis sont prêts à engager des discussions de fond sur la sécurité dans l'espace dans le cadre d'un programme de travail consensuel, et ils sont prêts à examiner des propositions et des concepts de limitation des armements dans l'espace qui tendent à l'équité, à une vérification efficace et à un renforcement de la sécurité nationale − celle des États-Unis comme celle de leurs partenaires et alliés. Toutefois, à ce jour, aucune des propositions qui ont été faites ne répond à ces critères. Il est à noter que les points qui nous unissent au lieu de nous diviser sont nombreux et que nous sommes d'accord sur de nombreux moyens de procéder. C'est dans ces domaines, je crois, que nous devons nous attacher à progresser à brève échéance.

Par exemple, nous sommes tous d'accord sur la nécessité d'élaborer à brève échéance des mesures de transparence et de confiance pragmatiques et volontaires. Qu'elles concernent des domaines aussi importants que la sécurité des vols spatiaux et la prévention

des collisions, ou la réduction des tensions par la mise en commun de l'information, les mesures de transparence et de confiance contribuent à renforcer les liens de proximité et de confiance et encouragent les acteurs spatiaux à faire preuve de franchise.

En ce qui concerne les mesures de transparence et de confiance, les États-Unis coopèrent activement, comme de nombreux pays représentés ici aujourd'hui, à l'élaboration et à l'adoption d'un code de conduite international pour les activités dans l'espace. En fait, comme vous l'avez vous-même fait observer, Monsieur le Président, la première réunion d'experts multilatérale consacrée au projet de code de conduite se déroule précisément aujourd'hui, à Vienne. Les États-Unis considèrent que le projet de code proposé par l'Union européenne offre une bonne base pour l'élaboration d'un code de conduite international politiquement contraignant fondé sur l'application de mesures de transparence et de confiance pragmatiques et volontaires. S'il était adopté, le code de conduite international officialiserait un engagement politique de réduire les risques de création accidentelle ou malveillante de débris spatiaux. Il permettrait également d'accroître la transparence des activités dans l'espace, dans le but de réduire les risques de collision, et de promouvoir la coopération dans des domaines que nous considérons tous comme cruciaux pour garantir la stabilité et la viabilité de l'espace. Les États-Unis comptent poursuivre leur collaboration avec les autres membres de la communauté internationale sur cette initiative dans les mois qui viennent.

Les États-Unis attendent avec impatience la première réunion du groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités dans l'espace, qui doit se tenir le mois prochain. Nous pensons que ce groupe d'experts gouvernementaux peut offrir un mécanisme constructif pour examiner des mesures de transparence et de confiance pragmatiques et volontaires, susceptibles d'atténuer les dangers et les risques dans un environnement spatial de plus en plus compétitif et encombré, d'améliorer la stabilité et la sécurité et de promouvoir des activités responsables dans l'espace.

Dans le courant de cette année, la Secrétaire d'État des États-Unis, Hillary Clinton, a déclaré en substance que la viabilité à long terme de l'espace était gravement menacée par les débris spatiaux et par l'irresponsabilité de certains acteurs dans cet environnement. Elle a indiqué que, tant que la communauté internationale ne réglerait pas ces difficultés, l'environnement immédiat de notre planète serait de plus en plus dangereux pour les vols spatiaux habités et les satellites, ce qui ne manquerait pas d'avoir des conséquences préjudiciables pour nous tous.

Le monde est de plus en plus interconnecté grâce à des systèmes spatiaux, dont il dépend de plus en plus, mais l'espace est aussi toujours plus en danger. Il y aura toujours des divergences de vues sur la meilleure façon de garantir la stabilité et la viabilité des activités dans l'espace. Ne nous attachons pas à ce qui nous divise, mais concentrons-nous sur les efforts que nous pouvons décider d'entreprendre ensemble aujourd'hui pour ouvrir la voie à des progrès vers l'avènement d'un espace durable pour les générations à venir.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie la représentante des États-Unis d'Amérique de sa déclaration; je donne la parole au représentant du Pakistan.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*): Nous accueillons avec satisfaction l'occasion qui nous est offerte d'examiner la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, car nous pensons que cette question appelle une réponse immédiate de la part de la Conférence du désarmement.

Il est important que la communauté internationale fasse en sorte que l'utilisation de l'espace se limite à des fins strictement pacifiques et demeure le patrimoine commun de l'humanité. La militarisation de l'espace, outre qu'elle menacerait les utilisations pacifiques de cet environnement, exacerberait aussi les conflits sur terre. En conséquence, si rien n'est fait pour l'empêcher, elle pourrait avoir des effets désastreux sur la paix et la sécurité internationales.

La rapidité de l'évolution technologique est lourde de conséquences pour la sécurité dans l'espace. Pour les pays en développement, la sécurité dans l'espace n'a rien d'un sujet ésotérique qui échapperait à leur préoccupation immédiate. Aujourd'hui, ils dépendent des technologies spatiales dans des domaines aussi variés que la météorologie et la gestion des catastrophes naturelles, l'économie et les télécommunications, et cette dépendance augmentera inévitablement et rapidement dans les années qui viennent.

C'est dans ce contexte que le Pakistan a toujours affirmé son opposition à la militarisation de l'espace et qu'il a appelé de ses vœux l'ouverture de négociations, à la Conférence du désarmement, sur la question de la prévention d'une course aux armements dans cet environnement. Nous avons le sentiment que le moment serait peut-être bien choisi pour ouvrir des négociations multilatérales visant à prévenir toute militarisation de l'espace.

Dans le domaine de la limitation des armements, il est de tradition − et c'est là un problème majeur − de commencer à agir après l'apparition du problème, et non avant. Ainsi, il aura fallu attendre que des milliers de tonnes d'armes chimiques aient été produites avant que des négociations sérieuses sur une convention sur les armes chimiques ne commencent. Nous devons éviter une répétition de ce phénomène dans le cas de la militarisation de l'espace.

Certains États puissants, opposés à l'idée d'entreprendre toute action d'envergure en la matière à la Conférence du désarmement, s'efforcent peut-être de protéger leur monopole sur ces technologies et de préserver une domination sans partage, mais chacun sait d'expérience que de tels monopoles ne sont pas éternels. D'autres pays rattraperont leur retard. Chacun peut se rendre compte du potentiel offert par les technologies de l'espace et la dissémination de ces technologies à l'échelle internationale. À défaut de limiter dès maintenant la possibilité d'implanter des armes dans l'espace, il pourrait être très difficile de le faire à l'avenir.

Nous devons également comprendre que le temps des traités multilatéraux discriminatoires est révolu. Les pays en développement ne sont pas prêts à porter le poids de la non-prolifération des technologies spatiales. L'accès aux technologies spatiales civiles est pour eux un droit qu'ils souhaitent préserver sans entrave.

Il y a trente ans que la Conférence du désarmement s'est saisie de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. En dépit de l'incapacité de la Conférence à ouvrir des négociations sur cette question, son importance n'a cessé de croître au fil du temps. Ainsi, dans le document final adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à l'issue de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, plus de 30 paragraphes traitent des dangers d'une course aux armements sous ses divers aspects et de l'urgente nécessité de prévenir une telle course aux armements, tandis qu'au paragraphe 80, l'Assemblée générale recommande précisément l'ouverture de négociations internationales appropriées sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le régime international relatif à l'espace actuellement en vigueur, notamment le Traité sur l'espace de 1967 et l'Accord sur les corps célestes, comporte des lacunes qui ne pourront être comblées qu'à travers un nouvel instrument juridique. Dans ce contexte, il incombe au premier chef à la Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, de négocier et conclure un ou plusieurs traités multilatéraux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Nos appels en faveur de discussions ciblées et de négociations sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace à la Conférence du désarmement s'inscrivent dans le prolongement des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies. En 2011, comme par le passé, dans sa résolution 66/27, l'Assemblée générale des Nations Unies a constaté que «la négociation d'un ou plusieurs accords internationaux visant à prévenir une course aux armements dans l'espace demeure une

tâche prioritaire de la Conférence du désarmement». Si la Conférence ne parvient pas à établir un organe subsidiaire chargé d'examiner une question centrale inscrite à son ordre du jour depuis trente ans, nous voulons connaître les raisons qui expliquent une telle absence de progrès. Seule une expression claire des raisons sous-jacentes nous permettrait de comprendre en quoi l'ouverture de négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace aurait des conséquences néfastes sur les intérêts de sécurité des États qui s'opposent à de telles négociations. En tout état de cause, les États doivent reconnaître leur responsabilité dans la poursuite du blocage de la Conférence du désarmement.

Si nous devions engager un travail de fond sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace à la Conférence du désarmement, nous ne serions pas dans l'obligation de partir de zéro. En effet, un travail substantiel a été accompli dans le cadre de la Conférence par les comités spéciaux sur la question qui ont été constitués année après année de 1985 à 1992. De plus, le projet de traité soumis conjointement par la Fédération de Russie et la Chine en 2008 concernant la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux nous offre une autre base utile pour commencer des négociations. C'est pourquoi nous ne voyons pas ce qui pourrait empêcher la Conférence du désarmement de commencer un travail de fond sur la question.

Le Pakistan a accueilli avec intérêt les diverses initiatives qui ont été présentées récemment s'agissant des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités dans l'espace. Ces propositions peuvent constituer des étapes intermédiaires utiles, mais elles ne peuvent et ne doivent en aucun cas faire oublier la nécessité impérieuse de chercher à élaborer un traité juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration; je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Daryaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je saisis cette occasion de vous remercier de la manière dont vous présidez la Conférence et de vous assurer de la coopération sans réserve de ma délégation.

L'espace fait partie du patrimoine commun de l'humanité, et il doit être utilisé, exploré et exploité à des fins pacifiques, pour le bien et dans l'intérêt de l'humanité tout entière, dans un esprit de coopération. Le rôle des technologies spatiales dans notre quotidien est assez évident. Ces technologies, qui sont déjà incontournables, occupent une place croissante dans notre vie quotidienne, l'espace étant devenu indispensable. Les applications en sont nombreuses dans les domaines des télécommunications, de la finance, de la planification agricole, de la gestion des ressources naturelles, de la protection et des alertes précoces contre les événements climatiques extrêmes et de la gestion des effets du réchauffement climatique. Dans les objectifs du Millénaire pour le développement, les Nations Unies ont défini et réaffirmé une approche utile du développement des activités dans l'espace pour la génération à venir. Ainsi, nous devons préparer le terrain pour permettre à la génération à venir d'intégrer pleinement l'utilisation de l'espace dans le but de permettre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, particulièrement dans les pays en développement. Tous nos efforts doivent tendre à faire en sorte que l'espace soit utilisé à des fins exclusivement pacifiques, pour assurer le bien-être et la prospérité de tous les pays du monde.

Il découle du Traité sur l'espace de 1967 que tous les États ont le droit inaliénable d'accéder à l'espace pour la recherche et l'utilisation pacifique de cet environnement. Il est par conséquent naturel que la sécurité de l'espace soit devenue notre objectif commun. Le développement constant des activités dans l'espace pourrait aussi accroître le risque d'une course aux armements dans cet environnement et faire naître des incertitudes quant à

la sécurité. Plus nous serons dépendants de l'espace, plus nous aurons besoin de sécurité dans cet environnement. Il est donc plus urgent que jamais de préserver le caractère pacifique de l'espace.

Nous demandons à tous les pays de respecter l'espace comme patrimoine commun de l'humanité tout entière en garantissant la sécurité et la sûreté de cet environnement. Les États doivent unir leurs efforts pour trouver un moyen de renforcer la sécurité et la stabilité de l'espace, l'une étant totalement dépendante de l'autre.

La République islamique d'Iran mène des activités dans l'espace. Elle a toujours été favorable à la prévention d'une course aux armements dans cet environnement, et elle est fermement convaincue que tout doit être fait pour maintenir l'espace à l'écart de toute militarisation et de toute course aux armements. Je trouve intéressante l'idée que l'utilisation pacifique de l'espace requiert de la Conférence du désarmement, de l'Assemblée générale et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qu'ils adoptent une approche cohérente et coordonnée.

C'est en 1981 que la Conférence du désarmement a été saisie pour la première fois de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, à travers la résolution 36/97 C de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'année suivante, la question a été inscrite à l'ordre du jour de la Conférence. De 1985 à 1994, le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace créé par la Conférence du désarmement a produit 10 rapports annuels qui ont contribué à améliorer la compréhension de la question et à préparer des négociations officielles. S'il est vrai que la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace fait partie des quatre questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, que, depuis 1982, elle fait partie de chacun des programmes de travail proposés et que la communauté internationale demande avec de plus en plus d'insistance que des mesures concrètes soient prises pour renforcer la sécurité dans l'espace, il est aussi malheureusement vrai que, à compter de 1995, la Conférence n'a pas été en mesure d'ouvrir des négociations sur un instrument juridiquement contraignant au titre de ce point de l'ordre du jour. Nous croyons que la Conférence doit rester le cadre privilégié de nos négociations politiques, juridiques, techniques et institutionnelles, en vue d'élaborer de nouveaux instruments juridiques relatifs à la question de l'espace.

S'agissant de la sûreté de l'espace, notre objectif doit être de garantir et préserver la liberté d'accès à l'espace pour tous les États. L'utilisation pacifique de l'espace est gravement menacée par le développement d'armes antisatellite et de systèmes de défense antimissile. Les technologies de défense antimissile comportent des applications potentielles nombreuses qui pourraient menacer les objets implantés dans l'espace, une menace qui serait multipliée par les capacités de frappe terre-espace sophistiquées que certains pays mettent au point.

Il est inutile et vain de vouloir assurer la sécurité de l'espace en cherchant à exercer une hégémonie dans cet environnement. Il a fallu aux puissances nucléaires plusieurs décennies d'une course aux armements pendant la guerre froide pour comprendre qu'une guerre nucléaire ne pourrait jamais être gagnée. Ne répétons pas cela avec l'espace extra-atmosphérique. Pour s'assurer une hégémonie stratégique et militaire dans l'espace, un État devrait mettre au point un programme d'armes spatiales sophistiqué. Un tel programme devrait comporter la planification d'une guerre spatiale, ce qui ne manquerait pas de déclencher une course aux armements. C'est pourquoi la militarisation de l'espace n'apportera pas la sécurité, y compris pour le pays concerné. Au contraire, elle risque de produire des résultats imprévisibles, similaires à ceux qui caractérisaient le début de l'ère nucléaire. Le développement d'armes spatiales par un État provoquera inévitablement une réaction en chaîne qui conduira à un risque d'escalade de la course aux armements dans l'espace et sur terre.

Le nombre et la diversité croissants des acteurs dans l'espace, de même que l'essor technologique, rendent nécessaire la protection de l'environnement opérationnel, notamment à travers la prévention des débris spatiaux et, partant, la réduction des risques de collision. Les débris spatiaux représentent une menace indifférenciée pour toutes les puissances spatiales et pour tous les utilisateurs de l'espace. Il est utile de noter que les lignes directrices internationales adoptées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ne sont qu'une mesure de confiance n'imposant aucune obligation juridiquement contraignante.

À notre avis, le cadre juridique actuel relatif à la question à l'examen n'est pas suffisant pour régler l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'espace. Il est nécessaire d'élaborer des arrangements juridiquement contraignants propres à maintenir l'espace à l'écart de toute militarisation et de toute course aux armements. Le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, soumis en 2008 à la Conférence par la Fédération de Russie et la Chine, est une initiative constructive qui mérite un examen plus approfondi et qui offre une base solide pour de futures discussions, voire pour l'ouverture de négociations.

Il sera peut-être nécessaire d'approfondir les discussions concernant les éléments possibles d'un régime de vérification efficace pour un instrument juridiquement contraignant relatif à l'espace, mais nous sommes convaincus que l'expérience acquise avec les autres instruments internationaux et une utilisation judicieuse de la science et de la technologie nous permettront d'élaborer un système de vérification efficace pour un traité interdisant l'implantation d'armes dans l'espace extra-atmosphérique.

Ma délégation est tout à fait prête à travailler dans le cadre de la Conférence du désarmement sur les moyens possibles de garantir que l'espace soit utilisé à des fins exclusivement pacifiques. Nous appuyons l'ouverture, à la Conférence du désarmement, de négociations devant conduire à la conclusion d'un traité juridiquement contraignant visant à écarter définitivement la possibilité d'une course aux armements dans l'espace.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Amano (Japon) (*parle en anglais*): Depuis des années, le Gouvernement japonais défend activement l'utilisation pacifique de l'espace, tout en appuyant le principe de la prévention d'une course aux armements dans cet environnement. Dans cette perspective, le Japon a participé aux discussions consacrées à l'examen de cette question, que ce soit dans le cadre de la Conférence du désarmement ou au sein de diverses instances internationales.

Au fur et à mesure que l'utilisation de l'espace gagne en importance, il devient de plus en plus nécessaire de définir de nouvelles normes qui compléteraient les règles et accords internationaux existants, tels que le Traité sur l'espace. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction les efforts concernant les diverses propositions en discussion aujourd'hui, qui sont autant de signaux positifs à cet égard. Les travaux de la Conférence du désarmement s'étendront sur une période prolongée et détermineront l'orientation des règles mondiales relatives à l'espace, et nous devons par conséquent, après mûre réflexion, élaborer un dispositif pratique et universel qui satisfasse tous les États. Dans cette perspective, le Japon est prêt à examiner en profondeur les diverses questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Dans ce contexte, le Japon considère qu'un certain nombre de questions appellent un examen attentif dans le cadre du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, soumis conjointement à la Conférence par la Chine et la Fédération de Russie en 2008.

Nos sociétés étant toujours plus tributaires de l'espace, les débris spatiaux constituent une menace pour les activités dans l'espace et limitent potentiellement l'efficacité du déploiement et de l'exploitation des moyens spatiaux nécessaires à ces activités. C'est pourquoi le Japon considère qu'il serait utile d'engager des discussions sur des mesures possibles visant à interdire de façon effective les armes antisatellite en portant une attention particulière à la sécurité du fonctionnement des satellites, dans le but de prévenir la création de nouveaux débris spatiaux.

Nous reconnaissons également que les mesures de transparence et de confiance sont des éléments importants pour prévenir une course aux armements dans l'espace. En janvier dernier, M. Gemba, notre Ministre des affaires étrangères, a déclaré que le Japon soutenait l'initiative de l'Union européenne − qui sera lancée officiellement à Vienne aujourd'hui − et qu'il était prêt à participer activement aux discussions internationales sur l'élaboration d'un code de conduite international pour les activités dans l'espace. Nous espérons également que le groupe d'experts gouvernementaux, qui doit être établi en application de la résolution de l'Assemblée générale des Nation Unies sur les mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales, parviendra à élaborer des mesures efficaces susceptibles de contribuer à la préservation de la paix et de la sécurité internationales, à la promotion de la coopération internationale et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Japon de sa déclaration; je donne la parole au représentant de l'Algérie.

M. Khelif (Algérie) (*parle en arabe*): Monsieur le Président, je voudrais dire, tout d'abord, que S. E. l'Ambassadeur Boudjemaa Delmi, arrivé récemment à Genève, n'a pas pu assister à notre importante séance d'aujourd'hui. Il m'a prié de vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence de la Conférence et de vous assurer que la délégation algérienne vous appuierait pleinement, de même que les autres Présidents de la présente session annuelle. Je tiens également à exprimer notre profonde gratitude à votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur de l'Éthiopie, pour les efforts qu'il a déployés.

(*L'orateur poursuit en français*.)

La délégation algérienne tient à dire que l'Algérie souscrit à toutes les initiatives et à tous les efforts visant à réserver l'espace extra-atmosphérique à des utilisations pacifiques.

La délégation algérienne n'a pas préparé de déclaration sur la question en discussion aujourd'hui. Elle tient seulement à vous remercier de votre déclaration liminaire sur cette question, dans laquelle vous avez tenté de nous donner un aperçu historique de la négociation au sein de la Conférence du désarmement d'un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et souhaiterait ajouter trois éléments essentiels. Elle ne prétend pas compléter votre déclaration, Monsieur le Président, mais souhaiterait seulement souligner trois éléments importants.

Le premier élément est que nous sommes saisis de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace au sein de la Conférence du désarmement en vertu du document de référence de la Conférence, c'est-à-dire le «décalogue», qui a été adopté lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, notamment son paragraphe 80, qui nous a été rappelé par l'Ambassadeur du Pakistan. C'est là l'ancrage juridique et politique qui nous interpelle, qui nous demande de discuter de cette question importante afin de négocier et de conclure des instruments juridiquement contraignants pour que l'espace extra-atmosphérique ne serve pas à des fins militaires. Pour cela, et c'est ma deuxième remarque, nous estimons que la base de données, ou plutôt la compilation, qui a été établie par le secrétariat sur les quatre questions principales, y compris la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, constitue une source d'information très utile qui nous permet de connaître l'évolution des

négociations et des discussions sur cette question. Le troisième et dernier point est le fondement même de cette négociation. Nous pensons, comme il a été indiqué au paragraphe 80 du «décalogue», que nos négociations doivent correspondre à l'esprit du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, c'est-à-dire, en définitive, réserver l'espace extra-atmosphérique aux utilisations pacifiques. La délégation algérienne reviendra sur cette question ultérieurement.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je vois que la délégation russe demande la parole.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Puisque ma délégation s'est déjà exprimée, je vous prie de m'excuser de prendre une nouvelle fois la parole. Je voudrais simplement rappeler que vous nous avez invités à participer aussi activement que possible au débat, et j'espère que la discussion qui s'annonce sera interactive, comme vous l'avez suggéré.

Dans ce contexte, je voudrais faire plusieurs observations ou, plus précisément, répondre à certaines des questions qui ont été soulevées, entre autres, par le représentant de la France. Au quatrième alinéa de son texte, il pose trois questions spécifiques. Je répondrai tout d'abord à la deuxième.

Comment formuler des interdictions précises en ce qui concerne la mise au point d'armes antisatellite basées au sol, qui sont les armes antisatellite les plus développées aujourd'hui? Si j'ai bien compris, cette question met en doute la possibilité concrète d'élaborer une telle interdiction. J'ai à mon tour une question à poser sur ce point. En présentant un abrégé de la note de l'UNIDIR vous avez fait référence à un projet soumis en 1981 par le Groupe d'États d'Europe occidentale et autres États. Je cite:

(*L'orateur poursuit en anglais.*)

> En 1981, [l'Assemblée générale a adopté … la résolution 36/97, présentée par] le Groupe d'États d'Europe occidentale et autres États, [dans laquelle elle] priait [le Comité du désarmement] de négocier un accord interdisant les armes antisatellite.

(*L'orateur reprend en russe.*)

Donc, si je comprends bien, en 1981 déjà, le Groupe d'États d'Europe occidentale et autres États avait des propositions sur la façon de régler le problème des armes antisatellite. En toute logique, il devrait être en mesure de faire des propositions concrètes sur ce sujet aujourd'hui encore.

La troisième question du représentant de la France était la suivante: Comment mettre en place un dispositif crédible de vérification et de contrôle des armements spatiaux? Là encore, si j'ai bien compris, cette question revient à mettre en doute la possibilité concrète d'élaborer un tel mécanisme. L'intervention de l'Union européenne traite ce point précis. Je cite:

(*L'orateur poursuit en anglais.*)

> Par principe, un futur traité relatif à la sécurité dans l'espace devra nécessairement comporter un système de vérification solide et efficace.

(*L'orateur reprend en russe.*)

En bref, si j'ai bien compris, l'Union européenne ne remet pas en question la nécessité d'élaborer un mécanisme de vérification. Ceci pose une autre question: L'Union européenne serait-elle en mesure de nous présenter les résultats de ses travaux préliminaires sur les éléments d'un tel mécanisme de vérification?

J'en viens maintenant à la première question soulevée par le représentant de la France concernant la terminologie et, en particulier, l'expression «armes dans l'espace»: Comment définir cette notion et comment parvenir à un consensus sur ce point? Eh bien, tant que nous ne serons pas convenus d'en débattre, nous ne parlerons de rien et nous réglerons encore moins de difficultés. Or, en 2008 et 2009, la Conférence a tenu des débats spécifiquement consacrés à ce sujet, qui sont reflétés dans un document dont beaucoup de délégations ont parlé, à savoir le document CD/1872, du 18 août 2009. Y sont justement résumés les débats concernant les définitions, notamment la définition des armes dans l'espace.

En conclusion, je lance un nouvel appel pour que nos futures discussions soient plus ciblées. Si une délégation a des questions, des propositions ou des idées précises à formuler, nous les commenterons et les examinerons avec intérêt. Si je comprends bien la situation, tels sont précisément le but et la raison d'être de cette instance.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie la délégation russe de ces observations et je me félicite de cette occasion d'échanger. Puisque nous sommes réunis en séance plénière, les questions et observations seront dûment retranscrites, et il sera toujours possible d'y revenir ultérieurement. Je vois que deux représentants demandent la parole, ceux de l'Algérie et du Bélarus. Souhaitent-ils revenir sur les trois questions abordées par le représentant de la Fédération de Russie? Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

M. Khelif (Algérie): Je voudrais soulever d'autres questions si possible, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*): Souhaitez-vous aborder les questions soulevées par la délégation russe?

M. Grinevich (Bélarus) (*parle en russe*): Nous voudrions aussi faire un certain nombre d'observations sur les discussions d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*): Commençons par les questions abordées par la délégation russe. Si la présidence a bien compris, cette dernière a soulevé trois questions précises. Les deux premières concernent l'intervention de la délégation française − soit les références antérieures aux armes antisatellite dans des propositions formulées en 1981, puis la terminologie − et la troisième, celle de la délégation danoise s'exprimant au nom de l'Union européenne − soit la façon dont l'Union européenne y aborde le problème de la vérification. Je vois que le représentant de l'Union européenne est parti, mais le représentant de la France demande la parole. Voulez-vous réagir aux questions soulevées par le représentant de la Fédération de Russie? Vous avez la parole.

M. Simon-Michel (France): J'ai soulevé ces questions pour montrer que le sujet était complexe et nécessitait une vraie discussion, une vraie négociation, et prendrait du temps. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nos pays ont décidé de s'engager dans la négociation de documents ou, disons, dans des négociations susceptibles d'être plus rapides pour parvenir à un résultat concret et plus immédiat. Ce sera notamment l'objet du groupe d'experts gouvernementaux ou du code de conduite dont il est débattu aujourd'hui. En aucun cas je n'ai dit, et si cela a été compris ainsi, j'en suis désolé, que ces questions n'étaient pas susceptibles de trouver une réponse. Naturellement, nous pensons qu'elles sont susceptibles de trouver une solution dans le cadre de nos discussions sur la prévention de la course aux armements dans l'espace. Je crois que ces questions sont des questions difficiles, et l'intervention de notre collègue russe montre bien l'intérêt et l'urgence qu'il y a pour notre Conférence à parvenir à adopter un programme de travail qui nous permette d'aller au fond des choses, d'en débattre en profondeur et de négocier sur ces questions.

Le Président (*parle en anglais*): Je demande au représentant de la Fédération de Russie s'il souhaite réagir à cette réponse. Quant à ma déclaration et à l'évocation de l'initiative présentée en 1981 par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, cela illustre, je crois, tout l'intérêt des déclarations liminaires de cette nature, car nous devrons tous nous référer à la documentation initiale pour faire avancer nos discussions. Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en anglais*): Je n'avais pas l'intention de soulever de questions particulières. J'ai simplement fait référence à certaines des questions soulevées par le représentant de la France lors de son intervention en m'appuyant sur les extraits de la note de l'UNIDIR que vous avez résumée et sur la partie de la déclaration de l'Union européenne, qui sont consacrés à ces mêmes questions. Je suis, je le précise, de l'avis du représentant de la France lorsqu'il dit que nous devons d'urgence élaborer et adopter un programme de travail et avoir des discussions de fond sur toutes ces questions essentielles, y compris sur celles qu'il a lui-même soulevées.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne donc maintenant la parole au représentant de l'Algérie, qui souhaite aborder d'autres questions ou thèmes.

M. Khelif (Algérie): La délégation algérienne souhaiterait profiter de cette occasion pour aller dans le sens de ce qui a été souligné par le représentant de la Fédération de Russie, c'est-à-dire la nécessité de stimuler la discussion et d'avoir un débat interactif. Elle voudrait aborder notamment la question du code de conduite de l'Union européenne et souhaiterait également profiter de la présence des délégations de ce groupe de pays pour nous éclairer dans la mesure du possible sur cet instrument dont il sera certainement débattu plus avant. La délégation algérienne n'a pas examiné de près la teneur du document, mais elle constate que le projet de code de conduite repose sur trois principes. Notre attention est attirée notamment par les deuxième et troisième principes. Selon le deuxième, le code de conduite viserait à préserver la sécurité et l'intégrité des objets spatiaux en orbite. La sécurité et l'intégrité contre qui et contre quoi? Contre les accidents ou contre des actes délibérément hostiles? Selon le troisième principe, ce code de conduite tiendrait compte des besoins légitimes de sécurité et de défense. La délégation algérienne aimerait savoir comment nous allons, dans la pratique, dans la réalité, concilier les deux principes, soit l'intégrité et la sécurité des objets spatiaux en orbite, d'une part, et les besoins de légitime défense et de sécurité, d'autre part. Nous pensons qu'une discussion à ce sujet pourra nous éclairer, même sur le traité qui est proposé par la Fédération de Russie et la Chine sur l'interdiction du déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus.

M. Grinevich (Bélarus) (*parle en russe*): Ma délégation tient également à appuyer les efforts que vous faites pour rendre nos débats plus interactifs, Monsieur le Président. J'aimerais partager avec vous quelques conclusions préliminaires concernant le débat d'aujourd'hui.

Ma délégation convient que le problème de la recherche dans l'espace et de l'exploration de cet environnement à des fins pacifiques appelle une solution globale. Nous reconnaissons l'importance des travaux entrepris par d'autres instances internationales qui traitent de ces sujets, telles que le Comité de Vienne et le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance.

Cependant, nous appelons votre attention sur le fait que la question dont nous sommes saisis et qui est à l'examen ici est celle de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Malheureusement, beaucoup de délégations rappellent volontiers ce qui se fait dans d'autres instances, mais elles refusent d'engager des discussions concrètes sur la question, qui est, je le répète, celle la prévention d'une course aux

armements dans l'espace. Lors des débats à venir, il faudra pourtant que la plupart des déclarations soient consacrées à cette question. Notre débat d'aujourd'hui montre que le principal problème qui se pose à la Conférence du désarmement est l'absence de la volonté politique nécessaire pour entreprendre un travail concret sur les points spécifiques de l'ordre du jour, car beaucoup des questions qui se posent dans le contexte de l'arrêt de la production de matières fissiles se posent également dans le contexte de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La crainte d'entreprendre un travail concret ne saurait se justifier par l'évocation de problèmes dont on prétend qu'ils ne sont pas encore réglés.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie vivement les délégations d'avoir suscité cet échange de vues et, de mon point de vue, étant donné que nous avons adopté un calendrier d'activités pour cette session et qu'une autre séance consacrée à la question de l'espace est prévue pour le 31 juillet, les délégations seront tenues de répondre aux questions précises qui ont été soulevées au cours de notre débat d'aujourd'hui, ou du moins seront censées le faire. Je pense en particulier aux questions de l'Algérie concernant le code de conduite de l'Union européenne, dont la dernière mouture sera présentée aujourd'hui à Vienne. Je crois que la liste d'orateurs est à présent épuisée. Je demande une nouvelle fois si une autre délégation souhaite prendre la parole. Si tel n'est pas le cas, nos travaux d'aujourd'hui sont terminés. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le mardi 12 juin, à 10 heures, et sera consacrée à la question des arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de ces armes.

La séance est levée à 12 h 15.